



**ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE**

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Monsieur Didier HOUSSAYE, Adjoints,
Monsieur Bernard HURAY,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Madame Pascale GÉRARD,
Monsieur Pierre CHIAPELLO, Délégués,
Monsieur Frédéric VIEUX,
Madame Marie-Thérèse LANGLET, Conseillers Municipaux,
Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Pascale BIVILLE,
Madame Josette PALIER-LEBRETON,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Catherine COLIN,
Madame Monique LEGROUT,
Monsieur Joseph AMELOT.

Absents excusés :

Madame Dominique DAVID qui avait donné procuration à Madame Pascale BIVILLE.
Madame Valérie DELABRIERE qui avait donné procuration à Monsieur Xavier CHIVOT.
Madame Marie-Hélène CLÉMENT-FRELICOT qui avait donné procuration à Madame Josette PALIER-LEBRETON.
Madame Aurélie BIERRE qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Luc ROMET.
Monsieur Alain ROBERT.
Madame Muriel BÉZIEL.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 03 Décembre 2018.

Nombre de Conseillers présents : 17

En exercice : 23

Votants : 21

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prochaines réunions du Conseil Municipal se dérouleront le Mercredi 27 Février 2019 à 18h30 et le Vendredi 29 Mars 2019 à 20h30.

Il a des pensées très fortes pour Monsieur Alain ROBERT, Conseiller Municipal, qui rencontre actuellement d'importants problèmes de santé ainsi que pour son épouse, Andréa.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 9 Novembre 2018 :

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Vendredi 9 Novembre 2018 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Consultation des entreprises pour la réalisation du skate-park : Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer les consultations pour la réalisation du skate-park début Janvier 2019, et une remise des offres au 15 Février 2019.

Il présente en vidéo le premier avant-projet sur une surface de 12 mètres sur 29 mètres qui était en structure métallique et dont l'installation se situe à l'arrière de l'aire de jeux et du city-stade.

Cette construction engendre un déplacement des buts de football de 4 mètres ; elle sera clôturée, et comprendra des portillons comme l'aire de jeux. Pourront y évoluer seulement les personnes avec des skate-boards, des rollers, trottinettes. Un garage à vélos sera également installé aux abords de cette structure.

Puis, Monsieur le Maire soumet un second avant-projet en structure béton qui atténue le bruit par rapport à une structure métallique. Le sol sera en béton quartz. Trois bancs y seront installés. Ce dernier projet a été présenté à la commission Vie sociale – Vie scolaire.

L'estimatif des travaux est chiffré à 146.000 € TTC.

Une subvention au titre de la DETR de 40 % a été obtenue.

Le Département et la Région devraient également aider au financement de ce projet à hauteur de 20 % chacun.

Une demande d'autorisation pour démarrer les travaux avant accord de subvention a été adressée au Conseil Départemental qui a donné son accord.

Cette structure volontairement ne sera pas éclairée et les vélos y seront interdits.

Le dossier de consultation des entreprises comprendra deux lots :

Le lot 1 : VRD et équipements estimés à 125.000 € TTC,

Le lot 2 : Clôture et espaces verts estimés à 19.000 € TTC.

Les travaux pourraient démarrer fin Mars 2019.

Monsieur AMELOT demande si le béton qui sera employé sera du béton coulé ou préfabriqué. Le béton employé sera du béton coulé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord au projet de skate-park tel que présenté,
- autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations.

III) Intégration de la voirie du Chemin du Marché (partie extension) dans le domaine public communal :

Suite aux travaux de réfection d'une partie du Chemin du Marché comprise entre le lotissement de l'Épinette et le château d'eau, Monsieur le Maire propose d'intégrer cette voirie d'une longueur de 145 mètres dans le domaine public de la commune. Cela permettra de bénéficier d'une participation au titre de la DGF et cette portion de voirie pourra figurer à l'inventaire des voies de la Communauté de Communes Lyons Andelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour intégrer la portion de voirie du Chemin du Marché, comprise entre le lotissement de l'Épinette et le château d'eau dans le domaine public de la commune.

La longueur de la voirie communale du domaine public était, avant les travaux réalisés sur le Chemin du Marché, de 19.938 mètres.

Avec l'intégration de cette extension de voirie dans le domaine public, on aura plus de 20 kilomètres de voirie communale.

IV) Aménagement de sécurité rue Blingue entre la boulangerie et la pharmacie :

Suite au projet d'un drive « pharmacie » rue Blingue, la Communauté de Communes de Lyons Andelle (CDCLA) demande d'améliorer l'aspect sécurité rue Blingue entre la pharmacie et la boulangerie. Elle est favorable pour participer à hauteur de 50 % du projet chiffré à la somme de 28.779,36 € HT sous condition d'obtenir l'accord de la commune pour ces travaux avant fin 2018.

La participation de la commune serait de 17.222,18 € TTC, montant duquel il faut déduire la contribution de la pharmacie de 5.507 € TTC. Le reste à charge pour la commune serait de 11.715,18 €.

Ces travaux ne pourront être réalisés qu'après la réfection du réseau d'assainissement des eaux usées prévue en mi 2019. Cette portion de voirie sera partagée et limitée à 20 km/heure. Les piétons seront prioritaires sur les véhicules à moteur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire au Budget Primitif 2019 la somme de 17.222,18 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour et 4 abstentions, donne son accord pour inscrire au Budget Primitif 2019, la somme de 17.222,18 € TTC.

V) Tarifs de la restauration scolaire au 1^{er} Janvier 2019 :

Madame GÉRARD propose au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs du restaurant scolaire d'environ 1,5 %, (soit environ de 5 centimes par repas), comme suit :

	Propositions Tarifs 2018	Propositions Tarifs 2019 Augmentation environ 1,5 %
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle	3,05	3,10
Enfant scolarisé de Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	4,10	4,15
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle	4,05	4,10
Enfant extérieur scolarisé à Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	5,20	5,25
Enfant de Romilly sur Andelle qui apporte son repas pour raison de santé	0,75	0,75
Enfant hors commune qui apporte son repas pour raison de santé	0,95	0,95
Enseignant et agent communal en fonction à Romilly sur Andelle	4,35	4,40
Repas exceptionnel adulte pris avec autorisation de Monsieur le Maire	6,55	6,60

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord aux tarifs du restaurant scolaire tels que présentés.

Monsieur le Maire fait part que le coût d'un repas avec les charges de personnel et les fluides s'élèvent à 7,50 € le repas.

VI) Avance sur subvention association MJC A.L.E.R.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'avance de subvention de la MJC A.L.E.R. d'un montant de 20.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour verser en début Janvier 2019 l'avance sur subvention à la MJC A.L.E.R. d'un montant de 20.000 €,

- décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2019.

Monsieur le Maire fait part que cette avance sera déduite de la subvention qui sera versée en Avril 2019.

VII) Avis sur la demande de la SNCF pour la suppression des passages à niveaux à Romilly sur Andelle :

Monsieur le Maire rappelle qu'un avis défavorable de principe pour la suppression des trois passages à niveaux (PN) avait été donné lors de la séance du Conseil Municipal du 9 Novembre. Ce point ne figurait toutefois pas à l'ordre du jour.

⇒ PN 59 : il est situé Avenue de la Gare. Il dessert entre autres la déchetterie et des activités industrielles.

⇒ PN 58 : il est uniquement piétonnier. Il dessert le circuit pédestre « La boucle Edmond et Caliste ».

⇒ PN 57 : il dessert plusieurs propriétés boisées et est emprunté par des voitures, des piétons, cyclistes et des quads.

Considérant que les trois passages à niveaux sont très empruntés et permettent l'accès à la Côte des Deux Amants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose à la suppression des PN 59, 58 et 57.

VIII) Indemnités de conseil au trésorier de Charleval :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'indemnité de conseil de Monsieur le trésorier de Charleval qui s'élève à la somme de 738,22 €.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour et trois abstentions, le Conseil Municipal donne son accord pour verser à Monsieur le trésorier de Charleval l'indemnité de conseil arrêtée à la somme de 738,22 €.

IX) Destruction d'une haie qui attire les frelons asiatiques :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est intervenue à plusieurs reprises pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

Il se trouve que la haie de symphorine d'une longueur de 50 mètres à la hauteur du cimetière, à l'arrière du lotissement Saint Crespin attire, de par sa nature, les frelons asiatiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire arracher cette haie pour un prix de 2.000 € TTC.

Cet insecte est dévastateur et présente d'importants risques au niveau de la nature puisqu'il détruit entre autres les abeilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- donne son accord pour l'arrachage de la haie de symphorine au cimetière au prix de 2.000 € TTC,
- décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2019.

Monsieur le Maire invite les conseillers à réfléchir pour la prochaine réunion du Conseil Municipal sur le montant de l'aide participative que pourrait allouer le Conseil Municipal aux administrés de Romilly sur Andelle qui seraient amenés à faire détruire des nids de frelons asiatiques.

Le Conseil Départemental est attentif à ce problème.

X) Remplacement du camion volé – virement de crédits :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le vol du camion de marque IVECO. Il indique que la participation de l'assurance s'élève à la somme de 27.800 €.

Considérant le besoin urgent d'un camion, il propose l'achat d'un camion neuf puisque l'occasion sur ce type de véhicule est très rare et avec un kilométrage très important.

Compte-tenu que le remboursement s'effectue en Section de Fonctionnement à l'article 7788 et l'achat en investissement, Monsieur le Maire propose les écritures comptables suivantes :

Section de Fonctionnement

- Augmentation du compte 7788 « Produits exceptionnels divers » 27.800 €,
- Augmentation du compte D023 « Virement à la Section d'Investissement » 27.800 €.

Section d'Investissement

- Augmentation du compte R021 « Virement de la Section de Fonctionnement » 27.800 €,
- Augmentation du compte 21571 « Matériel roulant » 43.800 €,
- Diminution du compte D020 « Dépenses imprévues » 16.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'achat d'un camion neuf en remplacement de celui qui a été volé,

- valide les virements de crédits proposés.

X) Communications et informations :

a) Remerciements :

Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur de l'Eure, Conseiller Régional de Normandie, félicite la municipalité pour la parution du Guide Pratique.

L'entreprise FITECO de Romilly sur Andelle, remercie la municipalité pour le prêt à titre gratuit de la Maison du Marais sollicitée pour une réunion.

Madame Elyane RENOUT remercie la municipalité pour l'hommage qui a été rendu à son époux Serge dans le bulletin municipal de Décembre 2018.

Monsieur le Maire indique que les petits enfants de Serge RENOUT souhaiteraient qu'un bras de l'Andelle où leur grand-père aimait pêcher porte son nom.

Cette demande sera vue avec l'association « La Truite Arc en Ciel » pour arrêter un endroit de l'Andelle qui pourrait porter le nom de Monsieur Serge RENOUT.

La commune de Flipou remercie Monsieur le Maire pour sa participation à la commémoration du centenaire de l'Armistice dédiée à 16 victimes Filipinghiennes. Un livret, fort intéressant, a été réalisé à cette occasion qui porte le nom de « Se souvenir pour être digne ».

La Mairie a reçu de nombreux remerciements d'artisans et commerçants pour l'édition du « Guide pratique ».

b) Muret et grilles rue Saint-Georges :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été programmé au Budget Primitif 2019 la réalisation d'un muret avec grilles de Condorcet pour un montant de 30.000 € rue Saint-Georges côté Marelle et crèche.

Il présente par le biais d'une vidéo le projet établi par l'architecte Madame BESCOND. L'estimatif de ces travaux est chiffré à 44.110,04 € TTC.

Ces travaux seraient moindres de 3.271,33 € si les services techniques municipaux procédaient à l'arrachage des végétaux et la démolition de la clôture actuelle.

Monsieur DUPUIS demande s'il est prévu la réfection du trottoir.

Une petite réfection du trottoir est prévue dans le lot 1.

Considérant la dépense à prévoir, Monsieur le Maire fait part de l'inscription de 14.200 € pour les travaux précités au Budget Primitif 2019, montant auquel seront rajoutés, au titre des restes à réaliser, la somme de 30.000 €.

c) Mutation :

Monsieur Bruno BOUTLEUX, brigadier de Police municipale, sur sa demande, est muté à Cancale au 1^{er} Janvier 2019.

La commune n'aura qu'un seul agent de Police municipale à cette date et ne compte pas embaucher un nouveau policier municipal.

d) Ouverture d'une 6^{ème} classe maternelle :

Monsieur CHIAPELLO fait part qu'au niveau des effectifs de l'école maternelle en Septembre 2019, on serait à 29,6 élèves par classe. Le seuil à dépasser pour l'ouverture d'une 6^{ème} classe est de 30 élèves par classe.

Il indique que si on dépasse les 150-151 élèves à l'école maternelle en Septembre 2019, l'Inspection Académique envisagerait l'ouverture d'une 6^{ème} classe maternelle.

Une information pour les inscriptions d'enfants de 3 ans sera publiée dans la Lettre de Romilly de Janvier et Février 2019.

e) Qualité de l'air :

Les tests sur la qualité de l'air effectués dans les deux écoles, à la Marelle et à la Ribambelle, sont satisfaisants à 100 %.

f) Site internet de Romilly sur Andelle :

Le site internet de la commune de Romilly sur Andelle est consultable en 187 langues.

g) Population :

Selon l'INSEE, la commune de Romilly sur Andelle comptera au 1^{er} Janvier 2019 une population officielle de 3288 habitants.

h) Fleurissement :

Lors de la réception de la 2^{ème} Fleur, à laquelle ont participé Monsieur le Maire, Madame Monique MASSELIN, Conseillère municipale et Monsieur Anthony FORME, Responsable des services techniques, la commune s'est vue attribuer un chèque de 700 € du Conseil Départemental.

i) RD 19 :

En raison des dégradations que subissent les riverains de la RD 19 à Pont Saint Pierre, cette commune souhaite interdire la circulation aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes entre Pont Saint Pierre et la rue du Moulin des Ponts.

Romilly sur Andelle y est favorable. Une réunion a été organisée avec les entreprises locales, tels les établissements CENTAURE, GAZFIO, ASSA ABLOY, qui y sont favorables.

Un panneau d'interdiction sera installé à Pont Saint Pierre et quatre à Romilly sur Andelle.

Les arrêtés seront pris en concertation avec la commune de Pont Saint Pierre.

j) LINKY :

Les compteurs Linky sont actuellement posés dans la commune.

L'avocat de la commune a trouvé de bons arguments pour défendre la commune dans le litige qui l'oppose à Enedis. Des indemnités pour préjudice sont demandées à Enedis.

k) Amélioration de l'habitat :

De nouvelles aides sont octroyées dans le cadre de l'opération « amélioration de l'habitat ».

l) Contrats de territoires 2017-2021 :

Sur les quatre dossiers présentés par la commune de Romilly sur Andelle au titre des contrats de territoire, deux projets ont été retenus, soit la réalisation d'un skate-park et la modernisation, la rénovation thermique et l'agrandissement de la mairie.

Une demande de subvention au titre de la DETR sera demandée en fin 2019 pour la modernisation, la rénovation thermique et l'agrandissement de la mairie.

m) Jeunesse en 2019 :

Monsieur VIEUX, Président de la CLECT, informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas de transfert de charges pour le Secteur Jeunesse, suite au transfert de la compétence « Jeunesse » à la C.D.C.L.A. au 1^{er} Janvier 2019.

La location de la Maison des Jeunes se fera à l'Euro. La C.D.C.L.A. participera aux charges de fluides.

Monsieur CHIVOT demande s'il sera possible d'utiliser à deux ou trois reprises les locaux de la Maison des Jeunes.

Monsieur le Maire indique qu'il en a fait part à la C.D.C.L.A.

n) Transfert eau et assainissement :

La C.D.C.L.A. ne prendra la compétence eau et assainissement eaux usées qu'en 2026.

o) PLUI et SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) :

La C.D.C.L.A. fera un SCOT ou prendra la compétence PLUI seulement en 2023.

p) Carrières :

Pour sécuriser l'accès à la carrière de Romilly sur Andelle, il faudra déplacer les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération et couper les arbres en lisière de forêt.

q) SIDEAL :

Un agent de la filière technique (espaces verts) du SIDEAL sera mis à disposition de la commune à raison de 28 h / semaine du 1^{er} Mars au 30 Avril 2019, ainsi qu'un agent de la filière administrative, 7h / jour le lundi et le mardi du 7 Janvier au 30 Juin 2019.

r) Activités communales passées :

Le Vendredi 30 Novembre 2018, nous avons accueilli les nouveaux habitants de Romilly à la Mairie. Nous leur avons présenté notre commune grâce à un montage audio-visuel (histoire, notre situation et nos services, nos réalisations et nos projets). Nous avons ensuite dialogué et chacun des conseillers municipaux a pu répondre aux questions posées.

Nous leur avons remis la liste des associations Romilloises, le Livret des entreprises, l'abécédaire des activités sur la commune et la chronologie des événements de Romilly.

Des jeunes Romillois, écoliers et collégiens, ont distribué le Samedi 15 Décembre 2018 les colis de Noël à tous nos seniors âgés de plus de 65 ans (192 couples et 243 personnes seules, soit 627 personnes). Nous avons le grand plaisir d'organiser cette distribution avec notre service administratif. Nous avons choisi les colis, avec les membres du CCAS, en nous basant sur la qualité des produits et le conditionnement.

Deux membres du CCAS iront remettre un cadeau à ceux qui sont hospitalisés.

Notre Noël de la commune, le Dimanche 16 Décembre 2018, a connu un réel succès. Plus de 400 enfants et parents ont profité du spectacle « Magic Fabian » avec un magicien.

Ensuite, le Père Noël est arrivé avec des friandises et s'est fait prendre en photo avec les enfants. Nous avons ensuite tous ensemble pris un goûter avec des clémentines, des viennoiseries et des jus de fruit. Nous avons aussi offert aux parents du vin chaud.

s) Activités communales à venir :

Nous organisons un repas avec nos employés communaux le Mercredi 19 Décembre au C.A.R.R.E.

Des membres de notre Conseil Municipal vont passer avec le Père Noël dans nos écoles pour distribuer aux scolaires des friandises le Jeudi 20 Décembre.

Retenez la date des « Vœux du Maire pour tous » où vous êtes invités : le Vendredi 11 Janvier à 18 heures à la salle ARAGON.

Les commissions dans les différents domaines de préparation au Budget 2019 se feront essentiellement en Janvier.

Madame GÉRARD remercie tous ses collègues du Conseil Municipal qui l'ont aidée au bon déroulement du Noël de la commune le 16 Décembre 2018 au complexe Louis ARAGON.

Dates à retenir présentées par Monsieur CHIVOT :

- Lundi 31 Décembre 2018, Saint-Sylvestre organisé par le Comité des Fêtes salle ARAGON.
- Vendredi 18 Janvier 2019 avec l'association MJC A.L.E.R., vente de galettes place CALISTE, de 10h à 12h30.
- Samedi 19 Janvier 2019, Assemblée Générale de l'association Les Roses d'Automne, salle du C.A.R.R.E.
- Dimanche 27 Janvier 2019, Foire à tout organisée par l'association La Passerelle, salle Louis ARAGON.
- Samedi 2 Février 2019, Assemblée Générale La Truite Arc en Ciel, à 14 heures salle du Marais.
- Assemblée Générale du Comité de Jumelage, Vendredi 1^{er} Février.
- Samedi 9 et Dimanche 10 Février, l'association Pas Za Pas Yaka Danser organise un loto salle Aragon.
- Samedi 16 Février, l'association Comité des Fêtes organise un repas pour la Saint Valentin.
- Samedi 23 et Dimanche 24 Février, l'association Les Mille-Pattes organise un loto salle Louis ARAGON.

Madame MASSELIN fait part des vœux de R.A.S. le 8 Janvier à 20h30.

Monsieur HOUSSAYE remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour une rapide distribution du bulletin municipal.

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal du Concert de Noël donné par l'Ecole de Musique le 20 Décembre à 18h30 au complexe Louis ARAGON.

Monsieur DULONDEL fait part au Conseil Municipal que la réception des travaux de réfection de la déchetterie se déroulera le 28 Décembre et que l'ouverture de la déchetterie est programmée le 7 Janvier 2019.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 22h40.

P/b
Marie-Thérèse LANGLET
Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET

Maire